

sujet de ces biens, erreur peut être pardonnable chez tout autre individu d'origine étrangère; mais jamais chez un Canadien, à moins que le patriotisme ne soit éteint dans son cœur. Quoi ! suggérer la vente de ces biens, les confondre avec les autres biens de la couronne, vouloir en détruire le souvenir au moment où nos vénérables évêques, en réclamant la propriété; dans un lieu où la presque totalité des membres canadiens dans la dernière session de notre parlement, se sont déclarés en faveur de réclamations de l'épiscopat, dans un temps où à cette occasion, tous les papiers canadiens français, ont pris fait et cause en faveur du même épiscopat et de cette respectable minorité de membres canadiens qui ont lutté avec tant d'avantage dans la dernière session contre une majorité dont la force numérique a été le meilleur argument ?

L'exceptionnel pourtant l'*Aurora des Canadas*, organe du ministère à cette époque, qui a plaidé la cause de la majorité contre sa propre nation. Cette alliance de la *Gazette des Trois-Rivières* avec l'*Aurora* peut cependant s'expliquer, mais leur influence sous ce rapport n'étant point dangereuse, il vaut mieux en faire les raisons, qui au reste, intéresseraient peu le public. Pour revenir donc à la suggestion de M. l'éditeur de la *Gazette des Trois-Rivières*, elle ne peut être plus intempestive : car ses conséquences sont anti-nationales; l'épiscopat et le clergé ne sont pas seuls réclameurs. Le peuple partage leur opinion, et est prêt à les soutenir et il n'est pas improbable que de nouvelles réclamations ne sortent de toutes les classes de la société canadienne française pour réclamer de nouveau la possession de ces biens, qui n'ont, pour ainsi dire, été distingués jusqu'à présent des autres biens de la couronne que par une administration providentielle, qui n'en a point permis la confusion ni l'annéantissement proposé par la *Gazette des Trois-Rivières*. Je crois sincèrement que la *Gazette des Trois-Rivières*, en faisant cette suggestion, ne voyait que spéculation, n'entendait parler que de spéculations, et qu'entraînée par des calculs dont les bénéfices résaient sourire les spéculateurs, elle n'a pu résister au torrent des espérances de fortune et de succès, qui lui paraissaient multiplier les capitaux des acquéreurs avec une célérité qui devait en peu de temps en faire des propriétaires riches et indépendants.

Je n'entreprendrai point de discuter la question s'il est de bonne politique que le gouvernement ne soit pas seigneur en cette province; mais j'ai entendu dire, plusieurs fois que le gouvernement était le seul seigneur, qui est respecté les anciens taux de concession, on assure que dans les seigneuries des Jésuites, qu'une terre de trois arpents de front sur vingt de profondeur, est encore concédée pour cinq sixième par année seulement de cens et rentes; que quand les acquéreurs payent les lots et ventes dans le cours de six mois, on leur en déduit un quart. Il y a-t-il beaucoup de seigneurs dans cette province qui ont suivi un taux si modéré, en outre par rapport au système féodal, tout le monde n'est pas prêt à le répudier; et si tous les seigneurs eussent suivi l'exemple du gouvernement, eût-on élevé tant de plaintes contre un système dont il n'y a que l'abus de reprochable et de blâmable? La *Gazette des Trois-Rivières*, prétend voir l'avantage du gouvernement dans la vente de ces biens; elle oublie le vœu d'un grand nombre de cultivateurs qui préfèrent encore ce système à l'agiotage des spéculateurs; mais elle oublie plus particulièrement la destination de ces biens qu'une vente inconsidérée soustrairait pour toujours aux réclamations de la nation canadienne en faveur de laquelle ils ont été donnés et pour laquelle la providence semble les avoir conservés intacts jusqu'à présent, en les distinguant spécialement de tous les autres biens de la couronne. J'ai entendu dire de plus que l'administration de ces biens était réunie au bureau des terres de la couronne. Je ne prétends point plaider la cause de l'ancienne administration de ces biens; mais si tel est le cas, il est certain que c'est un moyen de les confondre promptement avec les autres terres de la couronne et que ce dernier plan ne peut être que l'effet de la position qu'ont prise les membres canadiens du ministère dans la dernière session, en consentant à employer une partie des revenus de ces biens pour des objets auxquels ils n'ont jamais été destinés; est-ce que la *Gazette des Trois-Rivières* veut prêter la main à un tel plan d'annéantissement? J'aime mieux croire qu'elle n'a pas aperçu toutes les conséquences de sa proposition.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
votre humble serviteur

N.

Quelques-uns ont représenté le Tami avec un sablier; moi, je le représenterais une éponge à la main.

GLERENDEL.

B U L L E T I N.

Présens et mission aux îles Manitoualines. — Nouvelles du Britannia.

Nous recevons quelques détails intéressants sur la grande réunion de Sauvages, qui s'est faite au mois d'août dernier dans l'île Manitouline, pour la distribution des présents du gouvernement. Ils étaient campés près du village de Manitsaning. Toutes les nations qui avoisinent les grands lacs y avaient leurs représentants. Ces présents qui consistent en objets de première nécessité, ont toujours attiré tout spécial pour cette population indolente surtout, quand elle

peut les acquérir sans travail et sans effort; car le Sauvage ne compte pour rien les pénibles voyages dans son canot d'écorce, ni les souffrances plus dures encore d'une disette presque complète; car c'est la condition ordinaire de leur vie nomade et aventureuse au sein de leurs forêts. Beaucoup de ces familles de chasseurs arrivèrent dans l'île dès le mois de juillet. Pour toute ressource de voyage ils ne comptaient, comme d'ordinaire, que sur les oiseaux du ciel et les poissons du lac. Malheureusement les environs de Manitsaning n'offrent presque plus de ces provisions vivantes. D'un autre côté, la récolte de blé d'inde y avait été ruinée cette année par les incendies et la sécheresse excessive. La famine se fit bientôt cruellement sentir. Mais dans cette extrême nécessité et en présence des suites déjà funestes de l'eslan dont plusieurs enfants devinrent la victime, le docteur anglais de Manitsaning n'hésia pas à prendre sur lui, en l'absence du capitaine, de faire ouvrir les magasins du gouvernement. Il présumait avec raison ses intentions au milieu d'une pareille infortune et il ne se trompait pas dans son jugement.

La conduite de quelques marchands, accourus au milieu de cette réunion pour une honteuse spéculation, contrastait étrangement avec les sentiments nobles et généreux de ces cœurs compatissants. Elle sera une flettrissure aux yeux de toute âme droite et au point de vue social. Au lieu de contribuer à l'amélioration morale et à la civilisation de ces peuples enfans, si difficiles à former, ils nourrissent leurs passions brutales et les enchaînent à leur vie dégradante. Plusieurs barques abordèrent au camp chargées d'eau-de-vie et de liqueurs. On vit alors à la honte de l'humanité, distribuer des boissons fortes à crédit et outre mesure à ces malheureux sans nourritures, et toujours si avides des liqueurs spiritueuses. Des familles entières cherchèrent à endormir ainsi, pendant huit et neuf jours dans une ivresse complète, les vives douleurs de leurs estomacs affamés. Le marchand ne trafiquait pas au hasard et bien moins encore par un sentiment d'humanité. Il attendait avec sécurité le jour des distributions. À peine le Sauvage avait-il reçu des mains des agents du gouvernement, les couvertes, les mitasses, l'indienne, la hache, la chaudière, etc. vint trésor de la pauvre famille, qu'il trouvait à un quart de lieue de là le marchand qui s'en emparait sans pitié. Quand tous ces objets ne répondaient pas au prix arbitraire de ce commerce inique, il était obligé d'abandonner son canot comme sa dernière ressource et de demander passage dans celui de son frère pour retourner dans les bois en mandissant la cruauté de l'homme blanc.

Les deux Pères jésuites (les PP. Choné et Hanipaux) qui desservent la mission de Ste. Croix de Manitoualinc, village tout composé de Sauvages catholiques, s'étaient transportés au camp avec leurs néophytes quand ils surent l'arrivée des agents du gouvernement. On y comptait en tout plus de 2,000 Sauvages dont à peine un quart étaient baptisés, la plupart catholiques.

Nos missionnaires de Ste. Croix, écrivait le P. Choné, dressèrent aussitôt une grande cabane d'écorce; c'est là que nous prions et que nous offrons le saint sacrifice. C'est là que nous prêchons et que nous confessons. Le P. Hanipaux est le grand pénitencier; je suis le prédicateur. Outre les instructions du matin et du soir, j'ai soin des catéchumènes et de toutes les affaires. Le 12 août nous avons enterré un squelette de femme. En vérité la Providence a été admirable dans cette pauvre vieille. Elle même demanda le baptême. Tous ses enfans et ses proches sont infidèles. Elle n'avait jamais entendu parler de la religion et ne connaissait que le nom du baptême. C'est une lampe qui s'est éteinte faute d'huile. Elle comprit sans peine ce que je lui disais, et renonça sans difficulté à toutes les pratiques superstitieuses des infidèles. En l'instruisant je ne pus contenir mon admiration de trouver une âme si bien préparée. Je me tournai vers son fils, et je lui demandai à demi voix quelle avait été la vie de sa mère; si elle était esclave de la boisson. Il me répondit qu'elle en prenait très-peu et qu'elle n'ailleurs sa vie était très-régulière. La bonne vieille, quoique sourde, entendit cette question et répondit avec un calme admirable pas beaucoup. — Si Dieu voulait que tu mourusses, lui dis-je, serais-tu contente de renoncer à la vie? — J'aimerais mieux vivre. — Je lui expliquai alors la